

COMMUNIQUE

DE PRESSE

Paris, le 9 avril 2024

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) rejoint le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Dans un contexte politique, économique et social complexe où il est plus que jamais nécessaire de soutenir les entreprises françaises du commerce, la FCA officialise son adhésion au MEDEF. Absente depuis 2015, la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) signe son grand retour au Mouvement des Entreprises de France. Le poids significatif du MEDEF dans le débat social, sa volonté de renforcer son rôle et sa présence auprès des institutions de l'Union européenne, la qualité de sa réflexion et de ses propositions autour de la défense et de la promotion des entreprises et des entrepreneurs, et sa forte implantation dans les territoires sont autant d'éléments qui ont conforté la FCA et ses adhérents dans leur choix.

En effet, le contexte international et national compliqué, incertain et mouvant, exige aux principales organisations représentatives de dégager des synergies afin de répondre aux immenses défis auxquels les entreprises doivent faire face. En ce sens, les enjeux structurants pour le secteur du commerce et ses acteurs sont nombreux et il est absolument essentiel de pouvoir y apporter les réponses ambitieuses et adaptées qui permettront de d'édifier le commerce de demain.

Aussi, en congruence avec deux des principales valeurs du modèle du Commerce Coopératif et Associé, à savoir la mutualisation et la solidarité, et convaincue que l'union fait la force, la FCA est déterminée à apporter sa contribution aux différents travaux coordonnées par le MEDEF afin de porter haut la voix du commerce indépendant organisé en coopérative ou en commerce associé, véritable acteur majeur du tissu économique français avec ses 176,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, pleinement engagé sur les questions environnementales, sociales et sociétales à travers ses 32 000 entrepreneurs, 51 000 magasins et 600 000 salariés qui, sur l'ensemble du territoire national, participent de la vie locale au service de l'ensemble des citoyens.

La FCA est également membre du Conseil du commerce de France (CDCF), d'Independent Retail Europe (IRE), de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et de CoopFR, l'organisation représentative des entreprises coopératives françaises.

1

La carte d'identité du Commerce Coopératif et Associé 2023



Le Commerce Coopératif et Associé est le leader du commerce indépendant en France. Cette forme de commerce en réseau (points de vente, services, etc.) permet à des entrepreneurs indépendants de se regrouper et de mutualiser leurs moyens et leurs savoir-faire dans le but de mettre en place des actions et des outils communs. Propriétaires de leurs affaires ainsi que de leur réseau/enseigne, les chefs d'entreprise du Commerce Coopératif et Associé en sont les acteurs et les décideurs. En grande majorité, ces groupements sont organisés sous forme coopérative.

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) est l'instance représentative du Commerce Coopératif et Associé en France. Elle a pour mission de représenter, de développer et de promouvoir les groupements de commerçants, notamment auprès des pouvoirs publics. La FCA conseille ses adhérents, leur permet de développer des échanges d'expériences intergroupements et accompagne également les réseaux/enseignes en création. En savoir plus : https://www.commerce-associe.fr/

CONTACT PRESSE:

Olivier Urrutia // Délégué général // tél : 06 64 62 02 39// mail : ourrutia@fca-commerce-associe.fr